

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



COMMUNE D'AMANCE

20 rue Saint-Jean
54770 Amance
03 83 31 16 45
mairie@amance.fr

FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration d'

**urgence et mise en
sécurité de l'église
d'Amance**

en Meurthe-et-Moselle

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune d'Amance - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration d'urgence de l'église !

◆ ◆ LE PROJET

L'église Saint-Jean-Baptiste d'Amance fait aujourd'hui l'objet d'une intervention prioritaire destinée à assurer la sécurité des visiteurs et à préserver durablement ce monument historique. Elle présente d'importants désordres au niveau de la croisée des voûtes, nécessitant des travaux de première urgence afin de sécuriser cette partie de l'édifice sans en compromettre l'accès. Porté par la commune, le projet prévoit la restauration et la consolidation des voûtes afin de garantir la stabilité de l'église et de préserver son architecture. Cette intervention constitue une étape essentielle pour transmettre ce patrimoine aux générations futures tout en maintenant son rôle de lieu de culte, de découverte et de vie culturelle au cœur du village.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Dominant le village d'Amance, l'église Saint-Jean-Baptiste témoigne de près de mille ans d'histoire. Si la base de son clocher remonte à l'époque romane, l'essentiel de l'édifice a été reconstruit au XVI^e siècle dans un style gothique flamboyant, en réemployant une partie des maçonneries anciennes. Classée au titre des Monuments historiques depuis 1919, l'église demeure un repère majeur du

territoire. Ouverte chaque jour grâce à l'engagement de l'association « La brise dans le clocher », elle s'intègre à un parcours patrimonial comprenant également le cèdre du Liban, arbre remarquable, et la motte castrale, véritables symboles de l'identité d'Amance.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La commune d'Amance s'engage pour préserver l'église Saint-Jean-Baptiste et maintenir ce monument ouvert à tous. Ce projet de restauration des voûtes s'inscrit dans une démarche globale de valorisation du patrimoine local, menée avec les associations et les habitants. À l'issue des travaux, l'église continuera d'accueillir fidèles, visiteurs et amateurs de patrimoine dans des conditions de sécurité retrouvées. Intégrée à un parcours reliant le cèdre remarquable, la motte castrale et les chemins communaux, elle contribuera à faire découvrir l'histoire du village à travers une signalétique, des supports pédagogiques et des visites, renforçant ainsi l'attractivité culturelle et touristique d'Amance.

Montant des travaux	21 158€
Objectif de collecte	11 000€
Début des travaux	Second semestre 2026

Crédit photos © Commune d'Amance



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration d'urgence et mise en sécurité de l'église d'Amance

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/105768

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Lorraine, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
urgence et mise en sécurité de l'église d'Amance

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐